

CONSEIL ACADEMIQUE En formation plénière

Mardi 15 septembre 2020 – 14h00
Salle des Actes – Université de Bourgogne

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le mardi 15 septembre 2020 à 14h à la Maison de l'Université (Salle des Actes), sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne, et de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU.

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à M. Philippe SALVADORI) ; M. Luc IMHOFF (donne procuration à Mme Maryse GAIMARD) ; M. Alain MARTIN ; Mme Emmanuelle VENIN

Collège B (7) : M. Eric BOURILLOT (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; M. Olivier COUTURE ; Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL ; M. Philippe SALVADORI ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE de 14h à 15h)

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (14) : Mme Chloé BARANTON (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT) ; M. Nathan BRANCATO (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; Mme Léa CLOUZOT ; Mme Clémence FARGE (donne procuration à M. Vincent MICONNET) ; Mme Jeanne SIBOURG (donne procuration à M. Alain RAUWEL) ; Mme Julie GUYONNET ; Mme Mélissa KALAYCI (donne procuration à Mme Léa CLOUZOT) ; M. Paul BERNARD ; M. Vincent MICONNET ; Mme Soline PION (donne procuration à Mme Sara TAMIZET) ; M. Dorian RODRIGUES (donne procuration à M. Paul BERNARD) ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme Sara TAMIZET ; Mme Capucine YVENAT

Collège des usagers suppléants - Election des membres de la section disciplinaire (7) : M. Toni LABAT ; M. Tanguy LEROY (donne procuration à M. Louis OCTOBON) ; M. Louis OCTOBON ; M. Mathieu HOUILLIEZ (donne procuration à Mme Julie GUYONNET) ; Mme Anissa KHELIL (donne procuration à Mme Anne-Laure MUTIN) ; Mme Anne-Laure MUTIN ; M. Yann PRA

Collège des Personnalités extérieures (2) : M. Christophe MORAT ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX) ; M. Morgan MAILLIER (excusé)

Invité à titre consultatif : M. Didier PERRAULT (représenté par Mme Marie-Pierre MARTIN) ; Mme Christine LE NOAN (excusée)

Invité à titre permanent : M. Philippe THOMAS (excusé) ; Mme Emilie BARTHET

Invités : M. Pierre-Etienne THEPENIER

Pour la Commission de la Recherche :

- Collèges des Personnels

Pierre ANCET, Hervé ASSADI – donne procuration à Carine MICHEL (CFVU), Samir BAJRIC – donne procuration à Nadine MILLOT, Yves BALLAY, Audrey BENTZ, Patrick CHARLOT, Vanessa DAVID-VAIZANT, Jean-François DECONINCK – donne procuration à Olivier POLITANO, Philippe DESBRIERES (départ 16h), Nathalie DROIN (départ à 14h45), Laurent GAUTIER, Caroline GERIN, François JARRIGE – donne procuration à Adrien NORMAND, Corinne LELOUP – donne procuration à Romuald LEPERS, Romuald LEPERS, Alamin MANSOURI – donne procuration à Patrick CHARLOT, Sylvie MARCHENOIR, Gwénaél MASSUYEAU, Nadine MILLOT,, Mireille MONNIER, Pascal NEIGE, Adrien NORMAND, Marie-José PENOUILH, Olivier POLITANO, Sandrine ROUSSEAUX, Claire SULMONT ROSSE, Catherine VERGELY VANDRIESSE (départ à 16h30), Marianne ZELLER – donne procuration à Mireille MONNIER

- Collège des usagers :

Charles BUGNOT, Morgane DUBIED, Pierre-Antoine NOCETO, Yoga Lucie SOPOUDE

Suppléants

Thierry TRAN, Clémence BONNET

- Personnalités extérieures

Emeric LIMAGNE, CGFL

Hélène POIRIER, AGROSUP DIJON

Fabien THOMAS, CNRS – donne procuration à Pascal NEIGE

- Personnalités invitées à titre permanent :

Pierre Etienne THEPENIER, Directeur des Ressources Humaines - Université de Bourgogne

Etaient excusés :

Karen BRETIN MAFFIULETTI

Franck MOREL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h.

1) Informations du Président

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Académique du décès d'une étudiante lundi 14 septembre 2020 dans sa chambre universitaire. Les causes du décès ne sont pas encore connues. Aucun lien avec la COVID n'est établi pour le moment.

- Point sur la crise sanitaire

Monsieur le Président ajoute que la vigilance, la responsabilité de tous - notamment le respect des gestes barrière et la distanciation sociale- et une prise de conscience individuelle et collective sont nécessaires dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

Un courrier co-signé par le Préfet de la région Bourgogne Franche Comté et le Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté rappelle l'interdiction des week-end d'intégration et les sanctions encourues.

Une circulaire sur le traitement des cas suspects a également été diffusée pour éclaircir ces points.

2) Point HCERES

Pascal NEIGE indique que l'HCERES n'a à ce jour pas proposé de calendrier malgré plusieurs demandes. L'université de Bourgogne fait partie de la vague C. Sur le site de l'HCERES, le calendrier initial est maintenu, cela signifie que l'évaluation des unités de recherche et des écoles doctorales devrait avoir lieu à l'automne 2021, sans connaître les modalités de ces évaluations. L'HCERES n'a toujours pas adressé sa lettre de cadrage à la gouvernance de l'uB. Le processus de nomination du président de l'HCERES est en cours, ce qui ne permet pas d'avoir une vision des échéances à venir en termes de calendrier.

Monsieur le Président ajoute que le risque d'une décision brutale et non concertée avec les établissements existe et que la Conférence des Présidents d'Université a fait remonter cette problématique et insiste sur le besoin d'obtenir rapidement un calendrier prévisionnel fiable.

3) Election à la Vice-Présidente étudiante du Conseil Académique de l'Université de Bourgogne.

Monsieur le Président accueille Karen FIORENTINO, Vice Présidente de la Commission et Vie Etudiante, élue le 14 septembre dernier. Il indique qu'une seule candidature lui a été transmise, celle de Léa CLOUZOT pour la liste Bouge ton campus.

Léa CLOUZOT présente son parcours et son programme (voir Annexe 1).

Claire SULMONT ROSSE lui demande de développer ses compétences. Léa CLOUZOT lui répond que les formations sont principalement axées sur l'acquisition des connaissances théoriques sans réelle mise en pratique. Elle souhaite que le bagage acquis permette aux étudiants de se positionner plus facilement sur le marché du travail en développant des mises en situations pratiques et professionnalisantes sur le terrain.

Monsieur le Président remercie Léa CLOUZOT pour sa présentation et les réponses apportées aux questions posées.

Proposition : la candidature de Léa CLOUZOT est soumise au vote des membres du Conseil Académique :

<u>Vote</u>	Membres élus présents ou représentés : 70	Suffrages exprimés : 70
	Léa CLOUZOT : 46 voix - élue Bulletins blancs : 20 Bulletins nuls : 4 Enveloppes vides : 0	

4) Désignation des membres de la Commission CVEC

Un point est effectué sur l'organisation de la CVEC et la désignation des membres au sein des différents conseils et commissions. Il est bien prévu une désignation au sein du Conseil Académique.

Les membres suivants se déclarent :

Simon BARRET
Paul BERNARD
Léa CLOUZOT
Julie GUYONNET
Louis OCTOBON
Vincent MICONNET

Proposition : désignation des membres de la Commission CVEC selon les noms présentés en séance :

<u>Vote</u>	Membres élus présents ou représentés : 18	Suffrages exprimés : 18
	<u>Pour le collège des usagers uniquement</u>	Contre : 0
	Ne prend pas part au vote : 0	Pour : 18
	Abstention : 0	

5) Campagne emploi

Stéphane TIZIO, Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale, présente la synthèse de la campagne d'emplois présentée au CT du 8 sept 2020 et validée par ce dernier. Des documents détaillés ont été transmis aux membres au préalable.

Il présente les éléments de contexte :

- 1) La situation sanitaire incertaine actuelle a des retombées financières et pèse sur les réalisations budgétaires en particulier pour les années à venir. Il faut donc être prudent en matière de campagne d'emplois.
- 2) Persistance de la non compensation du Glissement-vieillesse-technicité (GVT) par l'Etat soit 3 millions pour cette année qui se cumulent avec les 2 millions de l'année précédente. Cela a pour effet de brider cette année l'ambition de l'uB en termes d'emplois.

L'équipe de gouvernance a choisi de proposer une politique d'emploi qui soit volontariste mais néanmoins raisonnable. Suite au plan de retour à l'équilibre financier subi les années précédentes, cela permet d'envisager une campagne d'emplois plus souple et qui renoue avec une dynamique positive de la création d'emplois.

En matière de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, 51 postes ont été proposés au concours pour la rentrée 2021 : 41 postes en remplacement des départs des titulaires de l'uB (retraites, mutations), 7 postes qui étaient en publication différée et proposés aujourd'hui au concours dont 2 correspondent à des engagements du projet I-SITE et 1 création de poste pour accompagner la création du département robotique à l'ESIREM du Creusot.

Cette campagne a suscité la mise à disposition de 70 postes d'ATER, ce qui traduit un effort significatif de l'uB.

En matière de postes de personnel BIATSS, 30 postes BIATSS seront mis au concours pour la rentrée 2021, soit 11 de plus en termes de titulaires par rapport à la campagne précédente. A noter que plusieurs aspects

sont entrés en compte : technicité, service en tension mais surtout le respect de l'équilibre entre personnels titulaires et contractuels.

Il est proposé la création de 10,5 emplois contractuels nouveaux afin de faire face à des besoins particuliers des services en tension ne nécessitant pas de recrutement immédiat de personnels titulaires.

Ces contractuels seront affectés au PAJI, aux services informatiques (DNum aux services centraux et services informatiques au sein des composantes et laboratoires et notamment le PNR), aux services liés à l'hygiène et sécurité et aux questions budgétaires et de contrôle de gestion. Parmi ces créations :

- 2,5 emplois seront consacrés à la réforme des études de santé (PASS LAS) ;
- 1 CDI à la plateforme uB à la MSH ayant fait état de besoins importantes ; ce qui permettrait aux équipes de SHS de s'insérer plus facilement, avec cette aide technique, dans les appels à projets pour l'année.

Suite à cette synthèse, la parole est laissée aux membres pour toute question.

Sandrine ROUSSEAU pose la question concernant le service SEFCA pourtant en tension et qui ne fait pas partie des services repérés pour la création de poste ?

Le Président informe qu'un recrutement important a eu lieu cette année, celui du Directeur du SEFCA qui est en train de réaliser une évaluation de l'organisation et de rencontrer l'ensemble du personnel. Les décisions seront prises ensuite, une fois les orientations décidées même si l'uB est consciente que c'est un service en tension et en souffrance. Un travail est fait en cette direction mais tout ne pourra se faire en une année.

Emmanuelle PUCEAT ajoute qu'une stabilisation du SEFCA a été initiée puisque qu'un poste d'IGE a été proposé au concours. Le Président ajoute qu'il n'a, au final, servi à rien.

Une autre question est posée sur les raisons ayant poussé l'uB à faire appel à un CDI et non à un emploi de titulaire pour le MSH ?

Stéphane TIZIO indique que la réponse est budgétaire. En effet l'emploi titulaire coûte en moyenne 30% de plus. De plus, la demande du MSH portait sur un emploi pérenne et non forcément sur un emploi de titulaire. Emmanuelle PUCEAT précise qu'il s'agit d'une plateforme universitaire de données donc une T.G.I. R. (très grande infrastructure de recherche). Si l'uB veut conserver cette labellisation, selon la feuille de route, un emploi permanent est fondamental. C'est également un moyen de pérenniser un personnel déjà en poste contrairement à un concours ouvert à tous. Cette discussion s'est faite avec la composante.

Philippe SALVADORI regrette en tant que Directeur de composante le sort fait aux postes gelés depuis des années. Cette année, aucun dégel n'a été entamé par l'uB sauf un seul. Ce gel sera-t-il maintenu les années à venir ? Selon les préconisations de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la cour des comptes sur la maîtrise du GVT, le gel des postes n'est pas une solution à moyen terme, un repyramidage est à envisager.

Par rapport à ces préconisations, l'uB a-t-elle une vision pour les prochaines années ?

Stéphane TIZIO précise que l'uB pourrait se donner un objectif à savoir celui de dégeler les postes et non seulement une rotation des gels. Des arbitrages ont dû être pris, il faut noter que c'est en fonction de l'étude sur les services en tension de l'uB que les 51 postes ont été proposés au concours.

A plus long terme, ce qui handicape véritablement l'uB sur le plan budgétaire et en termes d'emplois ce n'est pas tant la non compensation du GVT mais l'insuffisance de la dotation de service public. C'est une problématique de sous dotation chronique qui si elle était résorbée, même en partie, permettrait à l'uB d'amortir le GVT sans être obligée d'essayer de trouver un autre moyen pour le faire. L'uB est plus maltraitée que ces homologues de taille et caractère identiques.

Le Président insiste sur le fait que l'objectif de l'uB est de dégeler les postes de 60 enseignants-chercheurs mais aussi ceux du BIATSS. La campagne d'emplois actuelle qui est raisonnable mais néanmoins déjà dans le rouge face au socle de la dotation de l'Etat. L'uB a pu réaliser cela en fonctionnant sur ses fonds propres. Un différentiel relatif de 45 millions est à déplorer en comparaison à d'autres universités. S'il était comblé, il n'y aurait plus de problème de GVT, on parlerait de stratégie.

Le Président informe que le dialogue stratégique de gestion avec le Rectorat a été initié la semaine précédente avec les doléances budgétaires de l'uB.

La réponse du Rectorat donnée à l'uB est qu'il faudra déjà être d'accord sur les chiffres avancés si un réajustement de la dotation est envisagé.

Il faut quand même noter que le discours s'est infléchi par rapport aux années précédentes. Mais il faut que cela se traduise par des ressources supplémentaires en termes budgétaires.

Il faut garder en mémoire que l'idée est d'augmenter les dotations de l'uB, subventions pour charges de service public, ou les ressources propres afin de gagner en qualité de vie au travail et en aisance en emploi. Un autre élément politique qui laisse espérer qu'il y aura du mouvement sur ce sujet, c'est l'interview de la Ministre Frédérique VIDAL publiée dans Libération le 19 juin dans laquelle elle indique que lors du passage au RCE, compétences élargies, la masse salariale a été transmise aux établissements. Certains de ces derniers ont négocié ce passage avec un plafond d'emplois très bas c'est-à-dire en renonçant à un certain nombre de postes en 2008-2010.

Cela traduit une vraie tension et le seul moyen de l'alléger ou la réduire est que l'Etat aide l'uB en augmentant la dotation.

Philippe SALVADORI exprime son point de vue en stipulant que ce n'est pas seulement un problème de dotation mais bien du GVT, car il pèse sur la masse salariale. Cette non compensation est une invitation à limiter l'expansion de la masse salariale. Donc, si l'uB augmente la dotation de l'Etat sur la masse salariale, elle augmente de surcroît le GVT et permet ainsi de légitimer la pesée sur le GVT. L'Etat voudrait ainsi inciter, comme dans les collectivités locales, à contractualiser les efforts de bonne gestion. Il conclut en exprimant son soutien au Président dans sa lutte contre cette injustice liée à la sous- dotation de l'uB.

Le Président répond que sur le GVT il adhère aux propos de Philippe SALVADORI. Il ajoute que même si ce dernier avait été compensé au cours des 2 dernières années, il n'aurait quand même pas suffi à dégeler les postes budgétairement. Cependant il a l'espoir que l'Etat, dans les années à venir, aura une politique de rattrapage vis-à-vis des établissements comme l'uB et qu'il se fera au-delà du GVT car cette seule compensation ne suffira pas.

De plus, il espère que ce dialogue stratégique de gestion permettra l'année prochaine de présenter une campagne d'emplois au moins identique voire meilleure que cette année.

Proposition : adoption de la campagne d'emplois 2021 pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs telle que présentée en séance

<u>Vote</u>	Membres élus présents ou représentés : 69	Suffrages exprimés : 57
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 12	Pour : 57

Proposition : adoption de la campagne d'emplois 2021 pour les personnels BIATSS telle que présentée en séance

<u>Vote</u>	Membres élus présents ou représentés : 69	Suffrages exprimés : 59
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 3
	Abstention : 10	Pour : 56

6) Elections section disciplinaire

Monsieur Le Président annonce, conformément à l'ordre du jour, les opérations consistant à désigner les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement et celle compétente à l'égard des usagers.

Le pôle des affaires juridiques et institutionnelles de l'université de Bourgogne est invité à présenter les modalités de désignation des membres et les conditions dans lesquelles les scrutins vont se dérouler sur le fondement des articles R 712-9 à 46 du code de l'éducation et les articles R 811-10 et suivants du même code.

Le PAJ rappelle notamment que les membres des sections disciplinaires sont élus au sein de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent.

Egalement est rappelé la règle selon laquelle l'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

Monsieur Le Président déclare, dans un premier temps, l'ouverture des opérations électorales de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement.

Plusieurs membres du conseil académique se portent candidats : au titre du collège des professeurs des universités ou personnels assimilés – pour les représentants femmes, Mesdames Catherine Vergely-Vandriessse et Maryse Gaimard. Pour les Hommes, Messieurs Patrick Charlot et Gwénaél Massuyeau.

Aucune autre candidature, que ce soit parmi les représentants femmes ou hommes, n'est enregistrée.

Résultats des votes :

- Suffrages exprimés : 21
- Catherine Vergely-Vandriessse : 19 voix
- Maryse Gaimard : 19 voix
- 2 bulletins blancs

- Suffrages exprimés : 21
- Patrick Charlot : 19 voix
- Gwénaél Massuyeau : 19 voix
- 2 bulletins blancs

Au titre du collège des maîtres de conférence ou personnels assimilés, pour les représentants femmes, Mesdames Carine Michel et Sandrine Rousseaux.

Aucune autre candidature, que ce soit parmi les représentants femmes ou hommes, n'est enregistrée.

Résultats des votes :

- Suffrages exprimés : 12
- Carine Michel : 9 voix
- Sandrine Rousseaux : 8 voix

- 1 bulletin blanc
- 2 bulletins nuls

Au titre du collège des représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires : conformément à l'article R 712-18 du code de l'éducation, Madame Audrey Bentz est élue d'office membre de la section disciplinaire étant la seule représentante femme de ce collège.

Pour les représentants hommes au titre de ce collège, seule la candidature de Monsieur Alain Rauwel est enregistrée.

Résultats des votes :

- Suffrages exprimés : 3
- Alain Rauwel : 3 voix

Monsieur Le Président clôt les opérations électorales de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement et annonce, dans un second temps, l'ouverture des opérations électorales de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Plusieurs membres du conseil académique se portent candidats : au titre du collège des professeurs des universités ou personnels assimilés – pour les représentants femmes, une seule candidature est enregistrée : Madame Maryse Gaimard. Pour les représentants hommes, Messieurs Patrick Charlot et Gwénaél Massuyeau.

Aucune autre candidature, que ce soit parmi les représentants femmes ou hommes, n'est enregistrée.

Résultats des votes :

- Suffrages exprimés : 19
- Maryse Gaimard : 18 voix
- 1 bulletin blanc

- Suffrages exprimés : 19
- Patrick Charlot : 18 voix
- Gwénaél Massuyeau : 18 voix
- 1 bulletin nul

Au titre du collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés : pour les représentants femmes, Mesdames Carine Michel et Sandrine Rousseau.

Aucune autre candidature, que ce soit parmi les représentants femmes ou hommes, n'est enregistrée.

Résultats des votes :

- Suffrages exprimés : 14
- Carine Michel : 10 voix
- Sandrine Rousseaux : 8 voix
- 1 bulletin blanc
- 3 bulletins nuls

Au titre du collège des usagers : pour les représentants femmes, Mesdames Chloé Baranthon, Sara Tamizet et Capucine Yvenat.

Pour les représentants hommes : Messieurs Vincent Miconnet, Paul Bernard, Yann Pra et Maxence Roulliat.

Résultats des votes :

- Suffrages exprimés : 27
- Chloé Baranthon : 23 voix
- Sara Tamizet : 26 voix
- Capucine Yvenat : 23 voix
- 1 bulletin nul

- Suffrages exprimés : 27
- Vincent Miconnet : 23 voix
- Paul Bernard : 24 voix
- Yann Pra : 23 voix
- Maxence Roulliat : 22 voix
- 2 bulletins nuls

Monsieur Le Président clôt les opérations électorales de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'université de Bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Annexe 1 – Candidature de Léa CLOUZOT



Mesdames, Messieurs,

PROFESSION DE FOI

VICE-PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE AU CONSEIL ACADÉMIQUE



Léa CLOUZOT

Étudiante CFVU – Secteur DEG
lclouzot.btc.ub@gmail.com
07 50 46 10 91



Étudiante en 3^{ème} année de licence de droit à la rentrée 2020 à Dijon, mon implication dans la vie de l'Université s'est faite par un engagement associatif, qui a débuté dès mon arrivée à la faculté. En effet, je me suis rapidement intéressée aux activités et à l'organisation de l'Association en Droit de Dijon (ADD). C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai accepté de prendre le poste de vice-présidente en charge des affaires culturelles en mai 2019. Cet investissement associatif m'a apporté un certain nombre de compétences organisationnelles, de gestion d'équipe ou encore un important développement personnel notamment quant à la prise de parole en public. J'ai également été élue en février 2020 à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. La campagne électorale m'a permis, en plus de mon expérience associative, de connaître le monde universitaire, d'être au plus proche des étudiant.e.s et ainsi de cerner certaines de leurs problématiques.

Par conséquent, la Vice-Présidence Étudiante du Conseil Académique me permettrait de porter au mieux la voix de ces étudiant.e.s auprès des instances décisionnaires de l'Université. Grâce à ce poste, je pourrais proposer des projets et idées afin de développer la formation et la vie universitaire de manière innovante mais également afin de permettre l'amélioration des conditions de vie étudiantes. Pour cela, il sera important de travailler en collaboration avec un maximum de personnes, que ce soient des élu.e.s étudiant.e.s, des doctorant.e.s, des enseignant.e.s, des personnels administratifs de toute liste confondue. L'intérêt de cette collaboration étant de représenter le plus possible toutes les étudiant.e.s pour proposer des idées adaptées à tous et toutes.

L. Clouzot

FORMATION UNIVERSITAIRE

LA PRISE EN COMPTE DES RÉFORMES TOUCHANT NOTRE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ARRÊTÉ LICENCE

Appréhender la réforme en travaillant à la mise en compétences des formations. Il est essentiel d'adapter nos plaquettes de formation en assurant une intégration systématique des étudiant.e.s.

Améliorer la lisibilité des fiches filières en repensant leur présentation en accord avec les transformations de la réforme.

Introduire l'innovation pédagogique au cœur de nos formations. Les étudiant.e.s doivent, dès leur entrée à l'Université, être préparés concrètement à la Vie professionnelle. Cela passe par une démarche plus active d'apprentissage, avec de nouveaux modules et s'axant davantage sur la pratique. Pour cela, il pourrait être intéressant de tenir des groupes de travail afin de réfléchir sur les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre, qui conviendraient à l'ensemble des acteurs.

L'ORIENTATION, LA RÉORIENTATION AVEC PARCOURS SUP

Intégrer des étudiant.e.s dans la présentation des formations. Cette présentation pourrait se faire sous forme de vidéos, de « mini-articles » dans lesquels les étudiant.e.s pourraient évoquer leurs ressentis mais aussi donner leurs conseils pour réussir pour la filière ou partager leurs méthodes de travail.

Guider les lycéen.ne.s et étudiant.e.s dans le choix de leur orientation ou réorientation en favorisant l'information par les pairs. Il serait pertinent de faire intervenir des étudiant.e.s dans les lycées afin d'expliquer leur expérience personnelle de l'arrivée à la faculté et dans leur formation. Dans ce même objectif, il pourrait être intéressant de travailler avec les maisons des lycéens dans le but d'affecter un lycée à un petit nombre d'étudiant.e.s « référent.e.s » vers qui les futur.e.s bachelier.ères pourraient se tourner en cas de questions sur la vie universitaire notamment.

Permettre la transparence de l'algorithme Parcoursup et mettre à disposition de la façon dont sont traitées les candidatures. Intégrer des étudiant.e.s dans le processus de sélection des candidat.e.s.

AUTRES RÉFORMES

Accompagner l'intégration et la mise en place des réformes des DUT.

Accompagner l'intégration et la mise en place de la réforme de l'entrée aux études de santé grâce à une période de transition pas trop longue. Favoriser la mobilité des parcours, la compréhension et la lisibilité des modifications liées à la réforme pour les étudiant.e.s.

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS DANS LEUR FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS COMPÉTENCES

REFONDRE L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Repenser le système d'Approche Globale de l'Intégration en Licence pour les étudiants en "oui si", en proposant plusieurs modèles, à travers le développement de parcours d'accompagnements personnalisés, avec un suivi détaillé et propre à chaque étudiant.e. Permettre à des étudiant.e.s de sortir de ce système s'ils n'en ont plus besoin et, à l'inverse, faire en sorte que d'autres étudiant.e.s puissent l'intégrer en cas de nécessité.

Développer le tutorat par les pairs, avec un double système : intégration des étudiant.e.s gérée par eux-mêmes, orientés sur la défense des droits et la découverte du monde universitaire ; et suivi au cours de l'année avec un accompagnement sur les cours.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Valider des compétences de prise de parole et d'éloquence à travers la création d'ateliers. Dirigés par leurs pairs et encadrés par des enseignant.e.s, l'idée est d'habituer progressivement les étudiant.e.s à s'exprimer devant un public.

Développer les stages d'insertion et de découverte au sein des sites délocalisés (en raison de leur petite taille et de l'offre de stage présente dans ces villes).

VIE UNIVERSITAIRE

LISIBILITÉ DES ACTEURS DE LA VIE UNIVERSITAIRE

INTÉGRATION DE TOUS LES PUBLICS

Création d'un guide de l'étudiant.e à l'université. Trop peu d'étudiant.e.s connaissent réellement comment fonctionne l'univers dans lequel ils/elles évoluent. Ainsi, à travers ce guide, l'université pourrait expliquer simplement son fonctionnement (avec les conseils, les commissions, les élections et le rôle que les étudiant.e.s peuvent jouer) mais également toutes les informations pratiques (c'est-à-dire un plan des campus, le CPSU, les contacts importants, etc.).

Schéma directeur du handicap : veiller à l'accessibilité des locaux pour les personnes en situation de handicap et à l'égalité dans la formation (en faisant en sorte que les étudiant.e.s en situation de handicap détiennent les outils nécessaires pour la réussite de leurs études au même titre que les étudiant.e.s valides). Pour cela, l'université pourrait partager un questionnaire destiné aux étudiant.e.s afin de cibler les lacunes et les réussites en la matière.

Favoriser l'intégration des étudiant.e.s internationaux/ales sur le campus et dans leur formation pour assurer leur bien-être et développer un réel sentiment d'appartenance à l'université de Bourgogne. Faire de l'université de Bourgogne un moteur du projet FORTHEM grâce à l'intégration des étudiant.e.s dans celui-ci, afin de développer des liens avec d'autres

pays européens. Il pourrait être intéressant de mettre en place un groupe de travail pour évoquer ces questions.

Favoriser l'intégration et l'accompagnement des étudiant.e.s sur le campus à travers de nouveaux projets d'animation de dynamisation des campus.

Veiller à ce que tout ce qui est proposé à l'université de Bourgogne soit appliqué de la même manière dans tous les sites délocalisés (par exemple les événements de rentrée).

RECONNAISSANCE DE TOUTS

Développement de la reconnaissance de l'engagement étudiant à travers une UE engagement. L'engagement étudiant (notamment associatif) représente un certain investissement personnel et temporel et permet d'acquérir de nombreuses compétences, fondamentales pour la vie future ; c'est pourquoi permettre à ces étudiant.e.s de valider une UE (pour deux semestres sur la licence et le master) leur permettrait d'avoir une reconnaissance de leur engagement et des compétences obtenues de la part de l'université. De plus, cela pourrait inciter d'autres étudiant.e.s à s'investir.

Refonte des Régimes Spéciaux d'Études afin de favoriser l'accessibilité à ce régime avec moins de conditions. Le but final étant de permettre à toutes les catégories d'étudiant.e.s visées par l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 de pouvoir accéder à ce régime.

Organiser un service de défense des droits étudiants par le biais des élu.e.s étudiant.e.s afin de favoriser leur bien-être et de diminuer les discriminations sur les campus.

ACCÈS AUX SERVICES

Étendre et promouvoir davantage l'entrepreneuriat à travers le pôle PEPITE (actuellement méconnu de la plupart des étudiant.e.s).

Développer une plateforme (de l'université de Bourgogne) pour proposer aux étudiant.e.s des offres d'emploi et leur assurer un accompagnement et une réussite d'études (à travers les régimes spéciaux d'études, si nécessaire).

Proposer des emplois étudiants au sein des bibliothèques universitaires.

Plan numérique : disposer de subventions (par les différentes collectivités territoriales) pour avoir un stock d'outils numériques à prêter aux étudiant.e.s sur un an (attribués en fonction de critères sociaux).

Développer davantage l'accès à la documentation en ligne.